



Mairie de Larra

**-Commune de Larra-
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 11 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux, le onze juillet à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Larra s'est réuni dans la salle du Conseil municipal de la mairie de Larra, sur convocation régulière en date du 6 juillet 2022, sous la présidence de Jean-Louis MOIGN, Maire.

Présents : AMOUROUX Céline, BODOT Bernard, BOÏAGO Marie-Claire, BONNIEL Aude, CADAMURO Joëlle, DESNOS Claudine, FOUCAULT Damien, JUNCA-GOARDERES Alexandre , LAFITTE Fabien, MASON Catherine, MODESTO Jérôme, MOIGN Jean-Louis

Absents ayant donné procuration : AUMARECHAL Vincent a donné pouvoir à BOÏAGO Marie-Claire, DESGARCEAUX Nathalie a donné pouvoir à CADAMURO Joëlle, FRANÇOIS Claude a donné pouvoir à Jean-Louis MOIGN, GOUMBALLA Saloua a donné pouvoir à FOUCAULT Damien, HOLLEMAN Arnold a donné pouvoir à MODESTO Jérôme, MESSINA Nathalie a donné pouvoir à MASON Catherine

Absents excusés : DE SEQUEIRA Julie

Secrétaire de séance : MODESTO Jérôme

2022-7-5

CREATION D'UNE MEDIATHEQUE MUNICIPALE

Monsieur le Maire expose

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la bibliothèque est actuellement sous l'administration de l'association « Bibliothèque de Larra ».

Les membres du bureau de l'association ne souhaitant plus poursuivre la gestion de la bibliothèque, il convient de verser dans le domaine public ce service afin de maintenir l'accès du plus grand nombre à cette offre culturelle.

L'association continue d'exister et un nouveau bureau a été élu lors de la dernière assemblée générale en date du 24 juin 2022. Il convient de formaliser la mission confiée à l'association « Bibliothèque de Larra » en élaborant une convention.

De plus, l'ambition est de diversifier les types de médias disponibles dans la bibliothèque et non plus uniquement des livres. Pour cela, il convient de requalifier la bibliothèque en médiathèque.

L'enregistrement et le suivi des documents prêtés par la médiathèque municipale sera facilitée par l'acquisition d'un logiciel. Le logiciel retenu est Orphée. Ce choix permettra à la médiathèque de Larra de fonctionner en réseau avec les médiathèques des communes voisines qui disposent du même logiciel, telles que Daux, Grenade-sur-Garonne, Montaignut-sur-Save ou encore Saint-Cézert.

Pour développer la médiathèque municipale, la commune :

- Sollicitera des subventions, notamment auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC Occitanie).
- Conventionnera avec des partenaires institutionnels, comme le Département de la Haute-Garonne pour le prêt et le renouvellement de documents

Où l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

DÉCIDE :

- **de municipaliser la bibliothèque** et de la transformer en médiathèque
- de confier la gestion de la médiathèque municipale à l'association « Bibliothèque de Larra », en la personne de son Président, ,

AUTORISE Monsieur le Maire :

- à signer la convention régissant les règles de fonctionnement de la bibliothèque entre la commune et l'association « Bibliothèque de Larra » ;
- à solliciter des subventions en vue de développer la médiathèque municipale, tant par l'acquisition de documents, de médias, de mobiliers, de logiciels et d'équipements informatique
- à signer toutes les conventions à cet effet
- à signer tous les documents afférents au dossier

Pour : 15

Contre : --

Abstention : 3 (DESNOS Claudine, FRANÇOIS Claude, MASON Catherine)

Délibération adoptée

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Louis MOIGN